Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 11712
18 septembre 2008

L'OCDE et l'économie mondiale

Contribution[1]
Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales
Rapporteur: M. Rudi VIS, Royaume-Uni

La commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales félicite le rapporteur de la commission des questions économiques et du développement pour son excellent rapport, qui souligne bien les liens étroits et complexes existant entre l'approvisionnement énergétique et la protection de l'environnement et qu'elle soutient pleinement.

Elle estime toutefois qu'il conviendrait d'approfondir un peu plus la question de l'impact de l'utilisation des biocarburants.

En effet, la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales a eu à maintes reprises l'occasion d'étudier la question des biocarburants et de ses liens éventuels avec la crise alimentaire. Dans ce contexte, les avis qui ont été recueillis par la commission de l'environnement sont très divergents, certains prétendant que le développement excessif des biocarburants était la principale cause de l'escalade des prix alimentaires mondiaux, alors que d'autres s'efforçaient de minimiser le lien entre ces deux phénomènes.

La commission estime que la question des biocarburants doit être prise très au sérieux, non seulement dans le contexte de la crise alimentaire mais aussi en raison de leur impact concernant la durabilité de l'agriculture en général ainsi que la biodiversité et l'environnement. Tout en contribuant à réduire la dépendance énergétique et la consommation de combustibles fossiles, un développement excessif des biocarburants a un impact sur l'allocation des terres et représente une source majeure de pollution atmosphérique. Dans certains cas, les biocarburants peuvent même produire plus d'émissions de gaz à effet de serre que les combustibles fossiles qu'ils remplacent, si nous prenons en compte tous les facteurs de la chaîne de production. Selon l'OCDE elle-même, ils ne contribueraient à réduire les émissions de CO2 que de 3 % au mieux, pour une dépense de 360 euros par tonne de CO2 en moins dans l'atmosphère.

En outre, la déforestation et les changements en matière d'utilisation des sols libèrent l'émission de vastes quantités de CO2 auparavant absorbées par les forêts.

Il semble que le climat serait mieux sauvegardé par la conservation ou la restauration des forêts et des prairies plutôt que par le développement de cultures pour la production de biocarburants. La reforestation permettrait d'absorber de deux à neuf fois plus de CO2 sur une période de trente ans que ce que l'usage des biocarburants pendant la même période permettrait d'obtenir en termes de réduction d'émissions.

L'utilisation des biocarburants a également des répercussions sur l'équilibre énergétique. Il faut davantage de pétrole pour produire des biocarburants. Dans le cas de l'éthanol fabriqué à partir du maïs, par exemple, 1,3 kilocalorie de pétrole est nécessaire pour produire une kilocalorie de bioéthanol.

Si l'on considère les denrées alimentaires, la quantité de céréales nécessaire pour remplir de biocarburant le réservoir d'une camionnette permettrait de nourrir une personne pendant un an.

1. Voir Doc. 11687, rapport de la commission des questions économiques et du développement.

Selon les experts, il semble que les biocarburants des 2e et 3e générations, qui devraient résoudre les problèmes posés par la première génération de biocarburants et arriver sur le marché d'ici dix à quinze ans, soient moins efficaces que ce que l'on pensait au départ, la seule différence résidant dans le fait qu'il faudra moins de terrain pour produire la même quantité d'énergie (en raison de l'utilisation accrue de produits dérivés) et qu'il y aurait moins de CO2 rejeté dans l'atmosphère. Cependant, nous ne pouvons-nous empêcher de nous demander si cette notion de générations n'est pas plutôt une question de sémantique.

La commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales propose par conséquent de modifier le texte du projet de résolution présenté par la commission des questions économiques et du développement, de la manière suivante:

> *«A la fin du paragraphe 8, ajouter les termes "et étudie soigneusement tous les effets secondaires de leur développement".»*

Commission pour rapport: commission des questions économiques et du développement (Doc. 11687).

Commission pour contribution: commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales.

Renvoi en commission: mandat permanent.

Contribution approuvée en commission le 8 septembre 2008.

Voir Résolution 1629 (33e séance, 1er octobre 2008).